

Les effectifs salariés du troisième trimestre progressent au même rythme qu'au trimestre précédent

Au troisième trimestre, La Réunion continue d'afficher une hausse de ses effectifs salariés (+ 0,8 % sur le trimestre) malgré la poursuite du conflit en Ukraine. Comme au deuxième trimestre, la hausse est supérieure à la moyenne nationale. A l'exception de la Guyane, les autres départements et régions d'outre-mer (Drom) continuent également de connaître des hausses de leurs effectifs.

A l'image du trimestre précédent, l'hébergement-restauration continue de porter la hausse trimestrielle des effectifs. Les effectifs du secteur de l'intérim repartent à la hausse après les reculs des deux premiers trimestres.

La zone d'emploi Est connaît le recul le plus marqué de ses effectifs durant le trimestre. La baisse se retrouve globalement dans tous les secteurs (en vision grands secteurs). La zone Nord suit également la même tendance, avec une contraction de ses effectifs après les hausses des deux premiers trimestres.

Le salaire moyen par tête (SMPT) affiche un ralentissement durant ce trimestre. Il progresse de 1,7 % après le rebond de 2,7 % du deuxième trimestre. Le SMPT continue par ailleurs d'être inférieur à la moyenne nationale.

La masse salariale connaît également un ralentissement durant ce troisième trimestre. Elle progresse de 2,1 % après le rebond de 3,7 % au trimestre précédent. Le ralentissement se retrouve globalement dans tous les secteurs.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors-intérim baisse de 1,0 % après la hausse de 7,9 % au deuxième trimestre. La baisse se retrouve globalement dans le secteur tertiaire, et touche les contrats longs (CDD de plus d'un mois et CDI). A l'inverse, portés par les services aux ménages, les CDD de moins d'un mois continuent d'afficher une hausse du nombre de DPAE.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au troisième trimestre 2022

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	180 701	0,8	3,9	9,5
	Masse salariale (en Md€)	1,3	2,1	9,4	17,2
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 458	1,7	5,7	7,6
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	19,2	0,4	1,9	3,2
	Masse salariale (en Md€)	167,7	2,3	7,0	11,2
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 924	1,6	4,9	8,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Les effectifs salariés continuent de progresser au troisième trimestre

Les effectifs du troisième trimestre 2022 s'établissent à 180 701 postes. Ils sont 3,9 % supérieurs à leur niveau du troisième trimestre 2021 (+ 6 756 postes supplémentaires), et progressent de 0,8 % sur le trimestre (+ 1 466 postes supplémentaires) après + 0,7 % au trimestre précédent.

A l'image des deux premiers trimestres, les effectifs restent nettement supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 9,5 % par rapport au dernier trimestre 2019), et la hausse trimestrielle continue d'être supérieure à la moyenne nationale (+ 0,4 % sur le trimestre).

Les départements et régions d'outre-mer, à l'exception de la Guyane, continuent d'afficher des hausses de leurs effectifs

Les effectifs salariés de la Guadeloupe continuent de progresser mais connaissent un ralentissement : + 0,7 % après + 1,6 % au deuxième trimestre. La Martinique suit également la même tendance : + 0,2 % après + 1,4 % observé au trimestre précédent. Les effectifs salariés de la Guyane connaissent cependant un léger recul après la hausse du deuxième trimestre : - 0,2 % après + 1,5 % observé au premier trimestre.

A l'image des deux premiers trimestres, les niveaux d'effectifs de ces trois Drom restent supérieurs à leurs niveaux d'avant-crise.

Les zones d'emploi Est et Nord affichent des reculs d'effectifs

L'Est de La Réunion connaît une contraction de ses effectifs (- 0,5 %) après les hausses des deux premiers trimestres. A l'inverse du trimestre précédent, la zone affiche la plus forte baisse du trimestre (Cf. carte 1). La baisse se retrouve globalement dans tous les secteurs (en vision grands secteurs d'activités).

La zone Nord suit également la même tendance : - 0,3 % après les hausses des deux trimestres précédents. La baisse est portée principalement par les autres services (hors intérim, commerce, et hôtel-café-restaurant) qui connaît un recul de 1,1 % sur le trimestre.

Les effectifs salariés de l'Ouest de La Réunion continuent de progresser : + 1,4 % après + 1,0 % observé au trimestre précédent. La hausse est principalement portée par les autres services et la construction.

Les effectifs salariés de la zone d'emploi Sud rebondit après le ralentissement du trimestre précédent : + 0,9 % après + 0,7 % observé au deuxième trimestre. La progression est également portée principalement par les autres services.

La masse salariale et le salaire moyen par tête continuent de croître au troisième trimestre

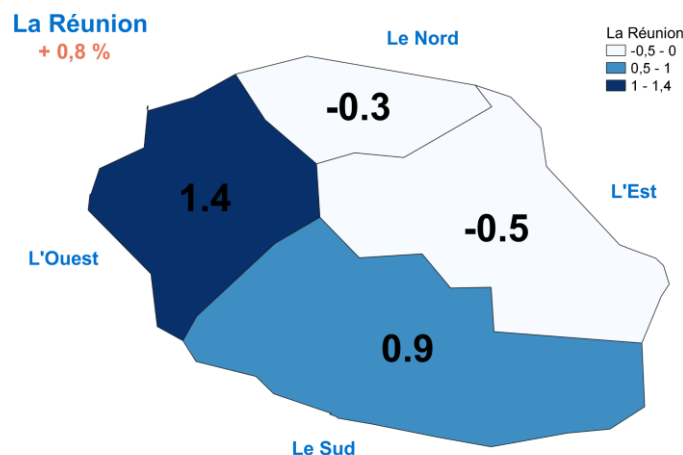
La masse salariale, soumise à cotisations sociales, continue de progresser au troisième trimestre. Elle connaît un ralentissement après le rebond du deuxième trimestre : + 2,1 % après + 3,7 %. La hausse trimestrielle est par ailleurs inférieure à la moyenne nationale (+ 2,3 %).

La masse salariale s'établit à près de 1,3 milliard d'euros sur ce trimestre. Elle continue de rester fortement au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 17,2 % par rapport au dernier trimestre 2019). L'ouest de La Réunion continue d'afficher la progression la plus élevée de la masse salariale (+ 2,7 % sur le trimestre).

Cette hausse de la masse salariale est portée par la progression de 0,8 % des effectifs salariés, et celle du salaire moyen par tête (SMPT) de 1,7% sur le trimestre. Le SMPT s'établit à 2 458 euros mensuel, et continue d'être supérieur à son niveau d'avant-crise (+ 7,6 %). Il continue par ailleurs d'être inférieur à la moyenne nationale (2 924 euros).

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Le secteur de l'hébergement-restauration continue d'afficher une forte hausse de ses effectifs au troisième trimestre ...

Les effectifs de l'hébergement-restauration progressent de 3,0 % sur le trimestre (près de 300 postes supplémentaires) après + 4,3 % observé au trimestre précédent. Bien qu'en léger ralentissement, le secteur affiche la plus forte hausse en termes d'évolution trimestrielle et annuelle. Le niveau des effectifs du secteur continue d'être supérieur à leur niveau d'avant-crise (+ 13,3 % par rapport au dernier trimestre de 2019). La masse salariale du secteur suit également la même tendance : hausse de 7,0 % sur le trimestre après + 10,5 % observé au trimestre précédent.

Le secteur des services non marchands, et plus particulièrement le secteur de l'hébergement médico-social et action sociale (en vision NACE 38), continue de porter également la hausse trimestrielle des effectifs salariés. Le secteur connaît une hausse de 1,3 % après + 0,6 % observé au trimestre précédent.

Les effectifs des activités de services aux entreprises rebondissent après les ralentissements observés depuis le premier trimestre 2022. En effet, ils progressent de 1,4 % après + 0,1 % observé au deuxième trimestre. La masse salariale du secteur connaît l'effet inverse dans la mesure où elle ralentit après le rebond du trimestre précédent : + 1,9 % après + 4,0 %.

Les effectifs du secteur de la construction poursuivent leur hausse entamée au deuxième trimestre. Ils progressent de 1,5 % après + 0,7 % observé au trimestre précédent. La masse salariale du secteur connaît cependant un ralentissement : + 1,7 % après + 5,9 % au deuxième trimestre.

Le secteur du commerce affiche une progression de ses effectifs, au même rythme qu'au deuxième trimestre. Les effectifs du secteur augmentent de 0,4 % après 0,5 % observé au trimestre précédent. A l'image de la plupart des autres secteurs, le commerce connaît également un ralentissement de sa masse salariale : + 2,5 % après + 3,1 % observé au deuxième trimestre.

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 193	1,8	-1,8	2,3	9,9
C1-DE	Industrie	19 241	10,6	0,3	2,7	5,9
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	7 297	4,0	0,4	3,4	5,8
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	805	0,4	2,8	4,3	0,8
C4	Fabrication de matériels de transport	108	0,1	1,0	-1,8	5,9
C5	Fabrication d'autres produits industriels	6 752	3,7	0,0	2,8	7,3
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 279	2,4	0,1	1,3	5,0
FZ	Construction	18 093	10,0	1,5	4,6	12,5
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	134 916	74,7	0,8	3,8	9,3
GZ	Commerce	32 292	17,9	0,4	1,6	4,1
HZ	Transports et entreposage	12 997	7,2	-0,4	0,9	1,3
IZ	Hébergement et restauration	11 577	6,4	3,0	13,4	13,3
JZ	Information et communication	3 780	2,1	-2,2	3,4	1,3
KZ	Activités financières et d'assurance	6 430	3,6	-0,8	0,3	4,4
LZ	Activités immobilières	2 367	1,3	1,2	1,0	4,5
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (service aux entreprises)	24 618	13,6	1,4	4,9	14,1
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	31 033	17,2	1,3	4,3	14,6
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	9 820	5,4	0,4	3,5	14,9
Intérim	Intérim	5 258	2,9	2,5	9,7	17,8
TOTAL		180 701	100,0	0,8	3,9	9,5

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Le secteur de l'intérim affiche désormais une hausse de ses effectifs après les reculs des deux derniers trimestres. Ils progressent de 2,5 % après - 1,6 % au deuxième trimestre et - 0,6 % au premier trimestre. La masse salariale du secteur connaît un rebond après le ralentissement du trimestre précédent.

Les effectifs du secteur du transport continuent de baisser légèrement : - 0,4 % après - 0,3 % observé au deuxième trimestre. La masse salariale du secteur progresse mais connaît cependant un ralentissement sur le trimestre : + 0,8 % après + 4,2 % au trimestre précédent.

... avec des reculs dans d'autres secteurs

Le secteur de l'information et communication affiche la plus forte baisse d'effectifs du trimestre. Ils reculent de 2,2 % sur le trimestre après + 1,9 % au deuxième trimestre. La masse salariale du secteur suit également la même tendance.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	19,5	1,5	-0,7	2,5	15,3
C1-DE	Industrie	159,6	12,0	1,4	7,0	13,2
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	55,1	4,2	2,0	8,5	17,7
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	6,4	0,5	1,8	5,5	5,3
C4	Fabrication de matériels de transport	0,7	0,1	4,8	5,8	7,0
C5	Fabrication d'autres produits industriels	53,8	4,1	1,1	7,1	12,3
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	43,7	3,3	1,1	5,2	10,4
FZ	Construction	122,0	9,2	1,7	7,7	11,3
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	988,6	74,6	2,2	9,9	18,4
GZ	Commerce	239,3	18,1	2,5	7,4	17,9
HZ	Transports et entreposage	106,5	8,0	0,8	6,7	6,5
IZ	Hébergement et restauration	67,6	5,1	7,0	43,9	29,6
JZ	Information et communication	40,9	3,1	-1,0	2,9	11,8
KZ	Activités financières et d'assurance	67,7	5,1	0,1	4,2	10,6
LZ	Activités immobilières	21,0	1,6	-0,4	4,5	10,2
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	175,6	13,2	1,9	10,7	22,1
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	214,0	16,1	3,0	8,3	23,0
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	56,0	4,2	1,7	14,8	24,6
Intérim	Intérim	35,8	2,7	4,7	16,9	25,3
TOTAL		1 325,6	100,0	2,1	9,4	17,2

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) est en baisse au troisième trimestre

Le nombre de déclarations d'embauche hors-intérim s'établit à 56 453 déclarations, en baisse de 1,0 % sur le trimestre (après + 7,9 % au deuxième trimestre). Il est cependant en hausse sur un an (+ 13,5 %). Le nombre de DPAE continue d'être nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 30,5 % par rapport au dernier trimestre 2019). La baisse se retrouve essentiellement dans le secteur tertiaire (notamment le commerce, le transport, les services aux entreprises et les services non-marchands).

La structure des DPAE reste stable par rapport au deuxième trimestre. En effet, à l'image du trimestre précédent, les DPAE du troisième trimestre sont composées à près de 55 % de CDD de moins d'un mois, à près de 25% de CDD de plus d'un mois, et le reste de CDI.

La baisse trimestrielle des DPAE se retrouve au niveau des CDD de plus d'un mois et des CDI. Les CDD de plus d'un mois reculent de 7,1 % après la hausse de 15,2 % observée au deuxième trimestre. La baisse est essentiellement portée par le commerce et les services aux ménages. Les déclarations en CDI connaissent une légère baisse après la hausse observée au trimestre précédent : - 0,5 % après 14,0 % au deuxième trimestre. La baisse se retrouve principalement dans le secteur tertiaire.

Contrairement aux deux autres types de contrat, les CDD de moins d'un mois continuent d'afficher une hausse de leurs DPAE : + 1,9 % après + 2,9 % au trimestre précédent. La progression est portée principalement par les services aux ménages (+ 19,9 % sur le trimestre).

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	830	1,5	-3,5	24,0	-22,7	40,3	32,1
C1-DE	Industrie	2 955	5,2	-5,2	2,3	-5,9	-8,9	15,2
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	1 681	3,0	-2,2	12,5	-2,9	-12,7	17,2
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	90	0,2	25,9	94,1	14,1	29,7	28,0
C4	Fabrication de matériels de transport	14	0,0	-14,1	41,5	-27,1	3,1	36,7
C5	Fabrication d'autres produits industriels	898	1,6	-10,1	-22,1	-8,8	-4,0	9,3
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	272	0,5	-12,5	57,8	-17,0	-17,6	19,2
FZ	Construction	3 407	6,0	-1,2	-23,2	-0,5	0,3	11,6
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	49 261	87,3	-0,6	1,9	-7,1	-0,1	33,1
GZ	Commerce	6 437	11,4	-4,3	-0,2	-8,6	0,1	8,7
HZ	Transports et entreposage	2 320	4,1	-8,3	-5,6	-17,2	3,1	-18,2
IZ	Hébergement et restauration	7 078	12,5	-2,5	0,1	-9,2	-1,3	-4,5
JZ	Information et communication	1 648	2,9	15,3	25,4	-13,0	5,8	57,4
KZ	Activités financières et d'assurance	528	0,9	-5,1	-6,7	-14,1	5,5	12,4
LZ	Activités immobilières	247	0,4	18,5	14,3	43,0	0,8	0,7
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	16 219	28,7	-1,2	-2,1	5,8	-3,2	112,1
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	8 312	14,7	-2,7	-2,3	-5,8	1,7	32,6
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	6 472	11,5	9,6	19,9	-14,7	1,6	25,2
TOTAL		56 453	100,0	-1,0	1,9	-7,1	-0,5	30,5

Source : Urssaf



Sources et méthodologie

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (y compris les entreprises qui relèvent du secteur agricole dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité sociale agricole (MSA)).

Définitions et précisions

Les **effectifs salariés** et la **masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

Le **salaires moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **déclarations d'embauche de plus d'un mois** comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.